

Commune de Theizé-en-Beaujolais

ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de

RÉVISION du PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)

du LUNDI 9 SEPTEMBRE au MARDI 8 OCTOBRE
2019

Une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Theizé-en-Beaujolais, est organisée du lundi 9 septembre, 9h00, au mardi 8 octobre, 18h00

- Consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur support papier : en mairie de Theizé aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public à cet effet en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur internet, à l'adresse suivante : www.theize-en-beaujolais.com

- Dépôt des observations et propositions

Le public pourra déposer ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre ouvert en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- directement auprès du commissaire-enquêteur. À cet effet, M. Jean-Luc Fraise, directeur d'école d'architecture en retraite, maire honoraire, se tiendra à la disposition du public en mairie pour recevoir ses observations aux dates et horaires suivants :

Lundi 09 septembre	14h-17h
Vendredi 13 septembre	14h-17h
Samedi 21 septembre	14h-17h
Mercredi 25 septembre	09h-12h
Vendredi 27 septembre	14h-17h
Vendredi 04 octobre	14h-17h
Mardi 08 octobre	09h-12h

- par courrier adressé à M. le Commissaire-enquêteur, Enquête publique PLU, Mairie de Theizé, 7 Rue Saint Antoine - 69620 THEIZE
- par courriel à l'adresse électronique suivante : secretariat@theize-en-beaujolais.com
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1548>

- Informations et renseignements

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Mr Christian VIVIER MERLE - Maire de Theizé.

- publication du rapport d'enquête publique

À compter du 45ème jour suivant la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions établis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Theizé et sur son site internet www.theize-en-beaujolais.com pendant une durée d'un an.